

N° 2327... ONCA/DRHS/DRH/SDRH

Rabat, le.....

DECISION

09 OCT. 2023

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n°1-12-67 du 4 Rabii I 1434 (16 Janvier 2013),
- Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole ;
- Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date de 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des Etablissements publics ;

****DECIDE****

ARTICLE 1 : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture de candidature pour pouvoir au poste de **chef de service de partenariat avec les acteurs privés** relevant de la Direction des Opérations de l'Office National du Conseil Agricole.

ARTICLE 2 : Les candidatures sont ouvertes aux cadres nationaux relevant des Services de l'Etat, des Etablissements et entreprises publics et des collectivités territoriales, dont les statuts du personnel prévoient la possibilité de leur détachement auprès des Etablissements publics ;

Les candidats doivent justifier des conditions suivantes :

- ✓ Etre classés au moins au grade d'administrateur de 2ème grade ou d'ingénieur d'Etat ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- ✓ Disposer, d'au moins, un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur de troisième grade ou à un grade assimilé ;
- ✓ Justifier, d'au moins, deux (2) années de service en tant que titulaire ;
- ✓ Avoir une expérience confirmée en relation avec les missions du poste ;

Aussi l'appel à candidatures est ouvert aux agents titulaires relevant de l'ONCA remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Etre classé au grade d'administrateur 3eme grade ou à des grades équivalents ayant un indice similaire,
- ✓ Disposer au moins de 15 ans de service dont au moins 4 ans en qualité de grade d'administrateur 3eme grade, ou à des grades équivalents.

ARTICLE 3 : Les missions et les attributions des postes à pourvoir figurent dans les fiches de poste jointes à cet avis ;

ARTICLE 4 : Les candidats désirant postuler au poste sus indiqué doivent présenter un dossier **en cinq (05) exemplaires**, regroupant les pièces suivantes :

- 1) Une demande de candidature portant obligatoirement l'avis favorable de l'Administration d'origine ainsi que l'avis du supérieur hiérarchique sur les compétences du candidat, y compris pour les candidats faisant partie du personnel de l'ONCA ;
- 2) Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les postes qu'il a occupé auparavant ;
- 3) Une copie de la carte d'identité nationale ;
- 4) Toutes les pièces justificatives des conditions demandées pour occuper les postes en question (Diplôme, Attestation récente de travail ...) ;
- 5) Le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question.

Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leur programme de travail et leur vision stratégique pour le poste devant la commission de sélection.

ARTICLE 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre de l'ONCA située à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui, en face de la Mosquée Lalla Soukayna ou envoyés par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard, le 23 Octobre 2023 à 16h**.

ARTICLE 6 et DERNIER : Cette décision est publiée sur le site www.emploi-public.ma et sur le site officiel de l'ONCA : onca.gov.ma

Le Directeur Général de l'Office
National du Conseil Agricole

BANANI Jabuad

DIRECTION DES OPERATIONS

DIVISION DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DES PARTENARIATS

Intitulé du poste	Chef de Service de partenariat avec les acteurs privés
Attachement hiérarchique	Division de développement et gestion des partenariats
Mission et Attributions	<ul style="list-style-type: none">• Développer et gérer le partenariat avec les acteurs de développement privé au niveau national et régional ;• Suivre la mise en œuvre des partenariats et conventions conclus par l'ONCA ;• Identifier les champs de partenariats potentiels pour l'ONCA ;• Evaluer les conventions de partenariat ;• Suivre la mise en œuvre régionale des partenariats privés ;• Assurer la gestion interne de son équipe.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances du secteur agricole et du conseil agricole;• Connaissance en matière de gestion des partenariats ;• Capacité à conduire des négociations, et des concertations;• Capacité d'analyse et de synthèse ;• Sens d'organisation et de méthodes ;• Capacité d'écoute et d'empathie ;• Excellent relationnel et aptitude aux relations publiques ;